

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DPE 18 - DEVE Sortie du domaine public de l'eau d'une emprise de la parcelle AV 22 mise à disposition d'Eau de Paris située au 38 rue du Télégraphe (20e).

Mmes Célia BLAUEL et Pénélope KOMITÈS, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et suivants et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants et L.2125-1 et suivants ;

Vu la délibération 2015 DPE 45 - DFA approuvant le contrat d'objectifs du service public de l'eau de Paris 2015-2020, et notamment son annexe 1 relative au régime des biens du service public de l'eau ;

Vu la délibération n° 2016-091 du Conseil d'administration de la Régie Eau de Paris en date du 30 septembre 2016 constatant qu'une emprise de correspondant à une surface enherbée de 1 330 mètres carrés environ de la parcelle AV22, située 38 rue du Télégraphe (20e), n'est plus utile au service public de l'eau, et approuvant son retour gratuitement à la Ville de Paris ;

Vu le plan de la parcelle AV22, située 38 rue du Télégraphe (20e), figurant en annexe de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'accepter le retour gratuit à la Ville de Paris de l'emprise AV22, située 38 rue du Télégraphe (20e) ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 20e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Célia BLAUUEL et Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Il est constaté que l'emprise correspondant à une surface enherbée de 1 330 mètres carrés environ de la parcelle AV22, située 38 rue du Télégraphe (20e), n'est plus utile au service public de l'eau et revient gratuitement à la Ville de Paris pour qu'elle en dispose en vue d'un autre usage.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO